

RESOLUTION NO 2

Considérant :

- les prévisions des Services du DIPC, annonçant un chômage important à la prochaine rentrée scolaire,
- le risque de voir de nombreux enseignants obligés de s'orienter vers d'autres professions et n'être plus disponibles dans quelques années lorsque, comme le montrent les études démographiques, les effectifs des élèves nécessiteront l'ouverture de nouvelles classes,
- l'investissement considérable pour l'Etat et le candidat lui-même que représente la formation d'un maître,
- la difficulté d'enseigner valablement dans des classes à effectifs pléthoriques,
- l'aberration du versement d'allocations de chômage à des enseignants, alors que des classes devraient être dédoublées,
- le refus du Service de l'emploi d'intervenir financièrement en matière scolaire cantonale,

la Société pédagogique vaudoise demande que,

le Conseil d'Etat intervienne d'urgence auprès de l'Autorité fédérale afin d'obtenir une perméabilité financière entre la caisse de chômage de la Confédération et celles des Cantons.